

## DISPOSITIF CLASSE ARTISTIQUE OPTION MUSIQUE – 6<sup>e</sup>

Conservatoire de Musique à rayonnement intercommunal Pays d'Apt Luberon  
En partenariat avec la Cité Scolaire d'Apt

Depuis 2018, le Collège d'Apt et le Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon proposent un dispositif de classes artistiques option musique, pour les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

Conformément à l'esprit de démocratisation culturelle qui anime la charte pour l'Education Artistique et Culturelle (EAC), aucun niveau en musique n'est exigé pour l'entrée en 6<sup>e</sup>. Cette option est sans conséquence sur le volume horaire d'enseignement pour chacune des matières obligatoires.

### Les objectifs de ce dispositif

- Accéder à un parcours musical diplômant, dispensé par une équipe d'enseignants qualifiés au sein d'un établissement labellisé par le Ministère de la Culture ;
- Suivre une scolarité de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> dans des conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développant parallèlement des compétences musicales particulièrement affirmées ;
- Favoriser la réussite scolaire par une ouverture culturelle diversifiée.

### Le Contenu de la formation – Enseignement musical dispensé en 6<sup>e</sup> artistique

#### ➤ Par le Collège :

Enseignement en adéquation avec les programmes d'éducation musicale de l'Education Nationale, assuré par un ou plusieurs professeurs d'éducation musicale du Collège, comprenant, pour les élèves de 6<sup>e</sup> artistique :

- Un enseignement obligatoire : une heure hebdomadaire d'éducation musicale ;
- Un enseignement non obligatoire : une heure hebdomadaire de chant choral, au choix de l'élève en début d'année scolaire sur la base du volontariat.

#### ➤ Par le Conservatoire :

Enseignement musical initial diplômant dispensé au Conservatoire Intercommunal de Musique par ses professeurs, comprenant obligatoirement en 6<sup>e</sup> artistique :

- Un cours d'instrument dans la discipline choisie par l'élève, en fonction des places disponibles ; selon l'avis pédagogique de l'enseignant et les besoins de l'élève, ce cours pourra être dispensé en pédagogie de groupe (2 à 3 élèves) sur une période définie
- Un cours collectif de formation et culture musicale

Durée hebdomadaire d'enseignement musical au conservatoire : 2,5 heures.

Enseignement dispensé sur une demi-journée libérée par la Cité Scolaire.

A noter, que cette option éducative est proposée dans le cadre d'un partenariat avec la Cité Scolaire d'Apt et qu'elle apparaîtra dans les bulletins scolaires trimestriels de l'élève du collège.

**Effectif maximum:** 28 élèves – classe entière

**La sélection** des candidatures portera sur un entretien individuel où seront évalués la motivation et l'engagement de l'élève, son projet personnel et l'implication des familles, dans la limite des places disponibles (priorité donnée aux élèves déjà élèves au conservatoire et aux élèves venant des orchestres à l'Ecole du territoire).

### Tarifs

Plein tarif en 2021/2022 : 165€ / an (paiement au trimestre – tarifs au quotient familial) - Possibilité de location payante d'instruments selon la disponibilité et critères d'attribution (25 € par trimestre).

Pour toute précision, contacter le Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon au 04.90.75.36.01 ou par mail à [conservatoire@paysapt-luberon.fr](mailto:conservatoire@paysapt-luberon.fr)

